

# Garantie Administrés de la Communauté de Communes Guillestrois - Queyras

- Adhésion facultative
- Gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant

Tarifs mensuels 2025	GENÉVRIER			CEMBRO			MÉLÈZE		
	< 30 ans	31 ans à 59 ans	> 60 ans	< 30 ans	31 ans à 59 ans	> 60 ans	< 30 ans	31 ans à 59 ans	> 60 ans
Personne seule	27,19 €	38,52 €	59,33 €	39,66 €	53,25 €	79,10 €	50,83 €	74,62 €	99,50 €
Personne seule avec un enfant	48,78 €	60,05 €	85,01 €	63,45 €	77,04 €	105,06 €	80,03 €	103,82 €	128,70 €
Personne seule avec deux enfants et +	75,40 €	80,44 €	103,55 €	93,94 €	99,70 €	129,78 €	108,15 €	131,94 €	156,82 €
Couple sans enfant	53,25 €	75,91 €	117,42 €	78,18 €	105,37 €	156,97 €	100,58 €	148,17 €	197,91 €
Couple avec enfant	74,78 €	106,30 €	152,65 €	101,97 €	140,90 €	182,93 €	129,78 €	177,37 €	227,12 €
Couple avec deux enfants et +	90,85 €	128,54 €	163,15 €	118,97 €	151,82 €	207,65 €	157,90 €	205,49 €	255,15 €

Ratio Prestations/Cotisations : 85,51 %  
Frais de Gestion : 19,34 %

- « Le ratio entre le montant des prestations versées pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le versement des prestations correspondant à ces garanties.
- « Le ratio entre le montant total des frais de gestion au titre du remboursement et de l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le financement des frais de gestion.
- « Ces frais de gestion recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont le réseau commercial, le marketing, les commissions des intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont le remboursement, la gestion du tiers payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles. »